



Débiteur en prison

Par Fathi

Bonjour,
le débiteur (mon ex) d'une pension alimentaire arriérée de 5 ans n'a pas comparus devant le le juge correctionnel et il est est puni de deux ans d'emprisonnement il n'a pas fait appel pendant les dix jours ,il l'on pris en prison ,il est en prison,
est ce que s'il payera ma créance ensuite il peut sortira du prison?

Par florian15

Bonjour,
Non car s'agissant d'un jugement il doit exécuter sa peine.

Par Fathi

je vous remercie pour toutes vos réponses qui sont courtes claires et complètes.
lorsque le débiteur après avoir terminer la période d'emprisonnement et il reste sans payer cette créance est ce que j'ai le droit de faire contre lui une autre plainte abandon de famille et sera t_il jugé comme la première fois?

Par florian15

Bonjour,

Oui précisément, car cette peine lui a été infligée pour abandon de famille/défaut de versement de pension alimentaire.

Ainsi, s'il n'a pas encore assimilé qu'il est tenu à cette obligation, vous pouvez, à nouveau, saisir le juge pour cette raison.

Par Fathi

Mercie et Mercie et Mercie